

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à 19 heures 00 le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026,
Secrétaire de séance : Ingrid DIDIER,

Étaient présents 54 conseillers, 11 conseiller(s) ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents :

Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Maud SIMIAN, suppléante de Vincent CAUBET, Étienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Jean CANDELOT, suppléant de Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Marc OXIBAR, Frédéric PAULY, Catherine GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Élodie MAYSOUNAVE, suppléante de Florian MIROU, Denise ARRIGAS, suppléante d'Alain QUINTANA, Élisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs :

Thomas LAFFORE à Claude BERNIARD
Claude LACOUR à Marie-Annie FOURNIER
Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ
Stéphanie CAZABONNE à Étienne SERNA
Michel ADAM à Carole LADEUIX
Sonia CAMPAGNE à Anne SAOUTER
Jean CONTOU-CARRÈRE à Marie-Lyse BISTUÉ
Nadia DUPEROUSSE à Clément SERVAT
Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE
Élodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS
Nicolas MALEIG à Flora LAPERNE

Absents :

Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Guillaume POSE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Didier LOUSTAU, Bernard AURISSET, Geneviève CIMORRA, Iñaki ECHANIZ, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 260924_05_ENV

**RAPPORT ANNUEL 2025 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS, LE SICTOM**

Pierre CASABONNE expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles et notamment les articles L5211-10 et L2122-22 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Haut-Béarn tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n°64-2022-02-14-00001 en date du 14 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 8 novembre 2018, 7 juillet 2021, 3 novembre 2022 et 20 décembre 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de la CCHB qui y sont soumises ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera disponible en téléchargement sur le site internet du service et de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé
- **AUTORISE** le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour jeudi 24 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé ID

Signé MO

Ingrid DIDIER

Marc OXIBAR

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200067262-20260924-260924_05-DE